

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-1991

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Jonage

objet : **Place Général de Gaulle, rue Nationale et boulevard Louis Pradel - Aménagement du centre - Acquisitions foncières et démolitions - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de revitalisation de Jonage consiste à réaménager les espaces publics pour affirmer le noyau central du bourg en conservant son identité villageoise et en renforçant son attractivité commerciale.

Le projet comprend :

- l'aménagement de la place Charles de Gaulle : la place sera agrandie au sud jusqu'au débouché du boulevard Louis Pradel pour lui donner une dimension et une animation plus conforme à une ville de plus de 5000 habitants. Le front sud de la place actuelle sera démoli et deux immeubles seront construits de part et d'autre du boulevard Louis Pradel,

- la requalification de la rue Nationale, entre la rue du Pont et la rue Blondel : l'objectif est de retraiter ce tronçon de voie animé par de nombreux commerces en créant des trottoirs confortables pour les piétons et du stationnement. Un nouvel alignement a été défini et implique l'acquisition de plusieurs parcelles,

- la finition du boulevard Louis Pradel : cette voie, dont la première tranche a été réalisée dans le précédent mandat pour raccrocher le sud de la commune au centre, doit être paysagée et sécurisée par la création de trottoirs. Deux parcelles restent à acquérir le long du boulevard.

Le coût prévisionnel de l'opération comprenant les acquisitions foncières et l'aménagement de la place Charles de Gaulle, de la rue Nationale et du boulevard Louis Pradel s'élève à 5 850 000 €.

Les trois espaces font l'objet d'une conception unique : le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1101 en date du 7 avril 2003, a approuvé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du centre de Jonage et a voté l'individualisation partielle de l'autorisation de programme correspondante, pour un montant de 120 000 €.

Il s'agit aujourd'hui, de réaliser les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires à l'aménagement de la place Charles de Gaulle et, à la requalification de la rue Nationale pour un montant estimé à 1 861 000 € (546 000 € de démolitions et 1 315 000 € d'acquisitions) et les acquisitions nécessaires à la finition du boulevard Louis Pradel pour un montant estimé à 17 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 avril 2004 et du bureau restreint le 24 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1101 en date du 7 avril 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'acquisition foncière et les démolitions nécessaires à l'aménagement de la place Charles de Gaulle et à la requalification de la rue Nationale à Jonage,

b) - les acquisitions foncières nécessaires à la finition du boulevard Louis Pradel à Jonage.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 7 avril 2003 pour l'opération n° 0791 - Jonage : centre-bourg, à hauteur de 120 000 € est révisée pour un montant total supplémentaire de 1 861 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

.265 000 € en 2004,

.755 000 € en 2005,

.841 000 € en 2006.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0673 - Jonage : prolongement du boulevard Louis Pradel, à hauteur de 440 760 € est révisée pour un montant total supplémentaire de 17 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,